Conseillers en exercice :	23
Présents :	20
Excusés :	3
Pouvoirs :	3
Votants :	23

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi trente septembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux septembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Erwann LE NEGRATE, Grégory MARCUCCI, Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Pierre BRANCATO qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Jean Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Anne FONTANEZ-PEDERSEN qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

Après avoir donné connaissance des pouvoirs de vote, Monsieur le Maire fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si des membres de l'Assemblée ont des observations à présenter sur le procès-verbal de la séance du Conseil du 17 juin 2014.
Ce procès-verbal est adopté par vingt-deux voix pour et une abstention.

44/2014: CONSTITUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU FOULON
Le Conseil Municipal :
APPROUVE la création d'un syndicat de communes à vocation unique chargé du service public de l'adduction d'eau acheminée par le canal dit du Foulon, dénommé « syndicat intercommunal des eaux du Foulon » et regroupant les communes de : Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf, Gourdon, Grasse, Mouans-Sartoux, Opio, Roquefort-les-Pins, Le Rouret et Valbonne,

APPROUVE le projet de statuts annexé à la présente,

DEMANDE à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes de prononcer la création dudit syndicat,

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités à cette fin, notamment en vue de la dévolution des immobilisations communales nécessaires au bénéfice du syndicat.

SOLLICITE une meilleure représentation de la Commune de Châteauneuf au sein du syndicat,

Adopté à l'unanimité

45/2014: MISE A JOUR DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE
Le Conseil Municipal :
DELEGUE à Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire et pour la durée de son mandat, la totalité des pouvoirs prévus à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité

46/2014: BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°2
Le Conseil Municipal :
APPROUVE les modifications ci-dessus présentées

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

47/2014: CREATION DE GITES RURAUX ET DU MATERIEL ET MOBILIER, LOGEMENTS POUR SAISONNIERS, LOGEMENT D'ACTIF
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de l'ETAT, une aide financière dans le cadre de la DETR
Pour la création de deux gites ruraux
Pour la création de deux studios pour saisonniers
Pour la création d'un logement d'actif

Adopté à l'unanimité

48/2014: CREATION DE GITES RURAUX ET DU MATERIEL ET MOBILIER, LOGEMENTS POUR SAISONNIERS, LOGEMENT D'ACTIF
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de LA REGION, une aide financière
Pour la création de deux gites ruraux
Pour la création de deux studios pour saisonniers
Pour la création d'un logement d'actif

Adopté à l'unanimité

49/2014: CREATION DE GITES RURAUX ET DU MATERIEL ET MOBILIER, LOGEMENTS POUR SAISONNIERS, LOGEMENT D'ACTIF
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès du Conseil Général, une aide financière
- ✓ pour la création de deux gites ruraux, qui pourrait de l'ordre de 54.000 € pour 1 ou 2 pièces
- ✓ pour la création de deux studios pour saisonniers
- ✓ pour la création d'un logement d'actif
- ✓

SOLLICITE également une aide financière pour l'acquisition du matériel et du mobilier pour les gites ruraux qui pourrait être de l'ordre de 6.100 € pour les gites d'une ou deux pièces.

Adopté à l'unanimité

50/2014: ACQUISITION ORDINATEURS ECOLE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT (DETR)
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de l'Etat une aide financière dans le cadre de la DETR pour l'acquisition de 33 ordinateurs portables, armoire de chargement… pour l'école élémentaire.

Adopté à l'unanimité

51/2014: REVISION FONDS DE CONCOURS BORNE INCENDIE QUARTIER PRE DU LAC
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de la C.A.S.A une révision du fonds de concours accordé pour l'implantation de la borne incendie au Pré du Lac, pour un coût réel de 12.654,80 € HT au lieu de 6.000 €HT prévus.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

52/2014: DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR 2 BORNES INCENDIE CHEMIN DU QUARANTIER ET DE L'HUBAC
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE le fonds de concours accordé dans le cadre de la protection contre les risques naturels : soit 25 % du cout HT de l'opération.

Adopté à l'unanimité

53/2014: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FETE AGRICOLE NOTRE DAME DU BRUSC 2015
Le Conseil Municipal :
APPROUVE le principe de la Fête Agricole de Notre Dame du Brusc 2015 ;

APPROUVE le plan de financement établi ci-dessus ;

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général la plus large possible, si possible à hauteur de 7.000 €.

Adopté à l'unanimité

54/2014: DOTATION CANTONALE 2013
Le Conseil Municipal :
APPROUVE le changement du programme de réalisation des travaux ci-dessus mentionné,
MODIFIE le plan de financement comme proposé ci-dessus,
SOLLICITE l'accord de cette modification auprès de Monsieur le Président du Conseil Général au titre de la Dotation Cantonale 2013,
PRECISE que les montants correspondants ont été inscrits au budget, article 2315-601.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

55/2014: CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF ET DE LOISIRS
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes une subvention la plus large possible afin de mener à bien cette opération de construction d'un ensemble à vocation sportive et socio-éducative.

DIT que le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

56/2014: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE SPORTIF
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Président de la Région une subvention la plus large possible afin de mener à bien cette opération de construction d'un ensemble à vocation sportive et socio-éducative.

DIT que le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

57/2014: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE SPORTIF
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention la plus large possible afin de mener à bien cette opération de construction d'un ensemble à vocation sportive et socio-éducative.

DIT que le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

58/2014: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE SPORTIF
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CASA
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis une subvention la plus large possible afin de mener à bien cette opération de construction d'un ensemble à vocation sportive et socio-éducative

DIT que le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

59/2014: CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes une subvention dans le cadre de la Dotation Equipement des Territoires Ruraux, Catégorie 1 Bâtiments communaux : cantines scolaires et Catégorie 7 matériel cantines scolaires, ainsi que la création de 2 classes en école maternelle, et 2 classes en école élémentaire.

DIT que le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

60/2014: CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Président de Région une subvention une subvention la plus large possible pour la réalisation d'une restauration scolaire avec cuisine sur place, ainsi que la création de 2 classes en école maternelle, et 2 classes en école élémentaire.

DIT que le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

61/2014: CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE
DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU DEPARTEMENT
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Président du Conseil Général des Alpes Maritimes une subvention la plus large possible pour la réalisation d'une restauration scolaire avec cuisine sur place, ainsi que la création de 2 classes en école maternelle, et 2 classes en école élémentaire.

DIT que le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

62/2014: CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION SCOLAIRE
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CASA
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis un fonds de concours dans le cadre de d'équipements scolaires pour l'accueil des enfants à hauteur de 20%, pour la création d'une restauration scolaire et de deux classes en école maternelle, et deux classes en école élémentaire.

DIT que le dossier de demande de subvention sera établi avec l'aide de l'architecte.

18 votes POUR
5 ABSTENTIONS (Jean-Louis MILLO, Annie BARBIER, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA)

63/2014: COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
Monsieur le Maire :
PROPOSE : Christian FARALDI

Adopté à l'unanimité

64/2014: ECHANGE DE PARCELLES QUARTIER DES MOUSQUETTES

Le Conseil Municipal :
ADOPTE le nouveau tracé du chemin des Mousquettes tel que présenté dans le plan de masse annexé à la présente.

CONSTATE la désaffectation de la portion du chemin des Mousquettes mentionnée en jaune sur le plan de masse ci-joint ;

CONFIRME LE DECLASSEMENT la portion du chemin des Mousquettes mentionnée en jaune sur le plan de masse ci-joint ;

L'AUTORISE à céder à l'entreprise Costamagna, les parcelles communales AD 2526 (provenant de AD.138), la parcelle AD 2527 (provenant de AD142), la parcelle AD 2529 (provenant du DP-chemin déclassé), pour une superficie de 3a 37 ca, en échange de la parcelle appartenant à COSTAMAGNA AD 2524 (provenant de AD.39), pour une superficie de 3a 37 ca.

DONNE à Monsieur le Maire toutes les autorisations nécessaires pour réaliser cette opération et pour signer l'acte correspondant.

Adopté à l'unanimité

65/2014: MISE EN VENTE PARCELLE COMMUNALE SECTION AN N°39
Le Conseil Municipal :
DECIDE la mise en vente la parcelle cadastrée section AN n°39 d'une superficie de 1171 m², située au chemin des chênes, à un prix de lancement de 320 000€ ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une publicité pour la mise en vente dudit bien, à savoir une insertion dans un journal d'annonces légales, en plus de l'affichage obligatoire en Mairie ;

DECIDE DE CEDER la parcelle au plus offrant et en cas d'égalité à l'offre reçue en premier ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés et notamment tous compromis de vente correspondant à cette cession.

Adopté à l'unanimité

66/2014: SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DES ALPES MARITIMES RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Le Conseil Municipal :
AUTORISE le Maire à signer la convention et les éventuels avenants à venir avec les services de la Préfecture en ce qui concerne la télétransmission des actes ;

CONFIE à la Société Berger-Levrault-Magnus les aspects de routage desdits actes.

Adopté à l'unanimité

67/2014: CONVENTION POUR LA COORDINATION DES TAP ENTRE LA COMMUNE ET L'ASCO
Le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un coordonnateur pour les TAP, entre la Commune et l'ASCO, et ce pour l'année scolaire 2014-2015.

Adopté à l'unanimité

68/2014: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
Le Conseil Municipal :
DECIDE DE CREER un poste d'attaché principal, un poste de technicien et un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps complet ;

APPROUVE la modification du tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

69/2014: ACCEPTATION D'UN DON
TABLEAU GEORGIEN LEVAN MOSIASHVILI

Le Conseil Municipal :
ACCEPTE le don de l'artiste Levan Mosiashvili, un tableau dénommé « Just married » d'une valeur de 1300€.
L'INTEGRE dans le patrimoine communal.

Adopté à l'unanimité

70/2014: LOGO DE LA COMMUNE
Le Conseil Municipal :
APPROUVE le logo communal tel que présenté ci-dessus
AUTORISE le Maire à le déposer auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI)

Adopté à l'unanimité

71/2014: RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS EXERCICE 2013
Le Conseil Municipal :
PREND ACTE des données du rapport.

72/2014: CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE SPORTIF DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
Le Conseil Municipal :
SOLLICITE auprès de Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes Maritimes une subvention la plus large possible afin de mener à bien cette opération

Adopté à l'unanimité

73/2014 : ACQUISITION BOUT PARCELLE AN 36 (M. ET MME ISAKSSON) CHEMIN DES ALLEES
Le Conseil Municipal :
ACCEPTE l'acquisition du bout de parcelle issu de la parcelle AN 36 pour une superficie de 76 m² appartenant à M. et Mme ISAKSSON Per Goran et Eva, aux fins d'élargir le chemin des Allées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondant aux acquisitions gratuites.

Adopté à l'unanimité

74/2014: TAXE SUR LA COMMATION FINALE D'ELECTRICITE
Le Conseil Municipal :
FIXE à 8,50 le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à partir du mois de janvier 2015.

DIT que ce coefficient s'appliquera à toutes les consommations d'électricité effectuées sur la Commune

DIT que cette taxe sera assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport au barème suivant :

- 0,75 € par mégawatheure pour toutes les consommations non professionnelles ainsi que pour les consommations professionnelles issues d'installations d'une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères
- 0,25 € par mégawatheure pour les installations d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères et inférieure ou égale à 250 kilovoltampères.

DIT que la présente délibération, après contrôle de légalité, sera transmise à Madame le Trésorier du Bar sur Loup, Receveur de la Commune.

Adopté à l'unanimité

75/2014: INFORMATION SUR LA MISE A DISPOSITION D'UN PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT ASCO
Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de cette information

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à …..

Le Secrétaire,
Grégory MARCUCCI